

Accusé de réception en préfecture

094-2019400710-2023-0411-DEL 2023-124-1 Date de télétransmission: 12/04/2023 Date de réception préfecture : 12/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE SUCY-EN-BRIE

Département du Val-de-Marne

Nombre de membres composant Présents à la séance 30

Extraits du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 11 Avril 2023

N° DCM: 2023-124-1-02S-40

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu

de la réception en Préfecture, le et de la publication le

OBJET:

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

L'an deux mil vingt trois, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Madame Marie-Carole CIUNTU, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle permettant le respect des mesures sanitaires en vigueur et est retransmise par vidéo sur le site internet de la Ville.

Etaient présents :

M. TRAYAUX, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, Adjoints

M. MONTEFIORE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. GIACOBBI, Mme NANTEUIL, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, Mme **ASTIC**

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

- . M. BOURCIER donne pouvoir à Mme FELGINES
- . Mme MILLE donne pouvoir à M. VANDENBOSSCHE
- . Mme FILLEUR donne pouvoir à Mme CIUNTU
- . M. CHESNOY donne pouvoir à M. GIACOBBI
- . M. MARASCO donne pouvoir à Mme SIMON

DELIBERATION Nº 2023-124-1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le rapport n° 2023-124 présenté en Commission Plénière en date du 3 Avril 2023,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, votant le Budget Primitif 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE:

- Article 1^{er}: D'ALLOUER aux associations locales les subventions ci-après pour l'année 2023:

ARTICLE 65748 - Fonction 024 ASSOCIATIONS SOCIALES ET CONVIVIALITE

APOGEI 94	185,00 €
Alpha Sucy Handicap	86 294,00 €
Amicale du Personnel	4 000,00 €
APSI	250,00 €
Association Amicale des Familles de Sucy	4 360,00 €
Club Montaleau	8 500,00 €
Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement	370,00 €
Croix Rouge Française - Délégation Locale	3 500,00 €
ENSEMBLE	4 000,00 €
Association des résidents de la maison de retraite de la Cité Verte (Le Temps de Vivre)	400,00 €
Les Restaurants du Cœur	3 500,00 €
Secours Catholique - Equipe de Sucy	800,00 €
UNAFAM Val-de-Marne	200,00 €
Visites des Malades dans les Etablissements Hospitaliers du Val de Marne (VMEH du 94)	820,00 €
Un Bouchon Une Espérance	500,00 €
Orphelinat Mutualiste de la Police Nationale-Assistance	110,00 €
Secours populaire français- Fédération du Val-de-Marne	1 000,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS SOCIALES ET CONVIVIALITE	118 789,00 €

ARTICLE 65748 - Fonction 30 ASSOCIATIONS SPORTIVES

2 CV Club de Sucy	2 500,00 €
Amicale des Joyeux pétanqueurs	1 000,00 €
Association Sportive Collège du Fort	2 500,00 €
Association Sportive du Collège du Parc	1 100,00 €
Club de Gymnastique Rythmique de SUCY	17 000,00 €
Gymnastique Volontaire Sucy	6 000,00 €
Espace Sportif de Sucy	244 500,00 €
Karaté Do Club de Sucy	1 500,00 €
Moto Club de Sucy	1 000,00 €
Office Municipal des Sports	94 000,00 €
Rugby Club	42 000,00 €
Sucy Football Club	105 000,00 €
Sucy Judo	111 000,00 €
Tae Kwon Do Dojang	6 000,00 €
Tennis de Sucy en Brie	31 000,00 €
BMX SUCY 94	10 000,00 €
Vélo Club de Sucy	10 000,00 €
Section Sportive Scolaire de Sucy	13 000,00 €
Sucy Boxing Club	1 000,00 €
Run Archery Club	1 300,00 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	
Karaté Do Club de Sucy	1 500,00 €
Office Municipal des Sports	20 000,00 €
Sucy Judo	10 000,00 €
Run Archery Club	2 000,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	734 900,00 €

ARTICLE 65748 - Fonction 024 ASSOCIATIONS CULTURELLES

A la découverte du Fort de Sucy	1 500,00 €
Art et Mouvement	2 500,00 €
Centre de danse de Sucy -Académie Clôdine Barrais	2 500,00 €
Chorale Saint Martin	500,00 €
Climats	10 500,00 €
Club de lecture intercommunal	150,00 €
Club des Aventuriers de Sucy	200,00 €
Compagnie du Petit Théâtre Illustré	1 500,00 €
Les Baladins du Val de Marne	3 000,00 €
SHAS	3 000,00 €
Université Inter-Ages de Créteil et du Val de Marne (Uia)	200,00 €
AMOPA 94	100,00 €
Les Amis de l'Harmonie	9 500,00 €
Au bonheur des contes	1 000,00 €
Jardin d'Artistes	800,00 €
Les rendez-vous de l'écriture	200,00 €
ATELIER 10 BIS	200,00 €
Passion Musicale Crescendo	700,00 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	
A la découverte du Fort de Sucy	500,00 €
Centre de danse de Sucy -Académie Clôdine Barrais	6 000,00 €
SHAS	600,00 €
Au bonheur des contes	1 500,00 €
Sucy Photo	1 500,00 €
Les rendez-vous de l'écriture	400,00 €
ATELIER 10 BIS	400,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS CULTURELLES	48 950,00 €

ARTICLE 65748 - Fonction 024 ŒUVRES SOCIALES SCOLAIRES

FCPE Lycée C.Colomb		150,00 €
FCPE écoles élémentaires et maternelles		750,00 €
FCPE Collège du Fort		150,00 €
MDL du Lycée C. Colomb		900,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS ŒUVRE	S SOCIALES SCOLAIRES	1 950,00 €

ARTICLE 65748 - Fonction 024 ASSOCIATIONS CIVIQUES

FNACA Comité de Sucy	750,00 €
La Prévention Routière - Comité Départemental du Val de Marne	520,00 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 1710ème section	450,00 €
Le souvenir Français - Comité de Sucy-en-Brie	400,00 €
Pour que vive la Mémoire	1 000,00 €
Comité des membres de la légion d'honneur de Sucy Haut Val de Marne	300,00 €
Union Nationale des Combattants 129ème section	1 000,00 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	
Le souvenir Français - Comité de Sucy-en-Brie	600,00 €
Pour que vive la Mémoire	1 000,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS CIVIQUES	6 020,00 €

ARTICLE 65748 - Fonction 024 ASSOCIATIONS POLITIQUE DE LA VILLE & JEUNESSE

Association Culturelle Israélite de Sucy	650,00 €
Foyer Socio-Educatif du Collège du Parc	2 500,00 €
Foyer Socio-Educatif du Collège du Fort	2 500,00 €
ABC +	2 000,00 €
Prête-moi ta plume	500,00 €
CROQ'LIVRES	1 500,00 €
KIFEKOI ?	400,00 €
Kacontrémoun	2 500,00 €
Scouts et Guides de France	4 500,00 €
IZZ DANCE	1 000,00 €
Association pour la préservation du cadre de vie à Noiseau	700,00 €
Trait d'Union pour tous	500,00 €
Récup'R La RessourSucy	15 000,00 €
Le Club des Entrepreneurs de Sucy et du Haut Val-de-Marne	2 500,00 €
CiGiCiQ	400,00 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	
CROQ'LIVRES	1 000,00 €
KIFEKOI ?	2 000,00 €
IZZ DANCE	1 000,00 €
Les Jardins du Morbras	1 000,00 €
Le Club des Entrepreneurs de Sucy et du Haut Val-de-Marne	7 500,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS POLITIQUE DE LA VILLE & JEUNESSE	49 650,00 6

ARTICLE 65748 - ASSOCIATIONS FETES & CEREMONIES

Fonction 023	
COFAS	27 500,00 €
ENVOL'MOI	500,00 €
O Bruyères	1 000,00 €
Fonction 041	
Jumelage	22 000,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS FETES & CEREMONIES	51 000,00 €

ARTICLE 65748 - Fonction 78 ENVIRONNEMENT

Groupement Syndical Apicole du Val de Marne et de la Seine	1 200,00 €
Amicale des Mycologues de Sucy	250,00 €
Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles du Val de Marne et de la Seine	450,00 €
SUCY CAT	2 000,00 €
OYE 349	1 500,00 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	
SUCY CAT	1 000,00 €
TOTAL ENVIRONNEMENT	6 400,00 €

ARTICLE 65748 - Fonction 048 COOPERATION DECENTRALISEE

ASK avec les sœurs de Kisantu	1 000,00 €
Les Amis de la Cour des Femmes	2 500,00 €
MEVA MADA	400,00 €
APLBC THOM&THON Agissons pour la bonne cause	200,00 €
Umma'Nité	1 000,00 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	
Les Amis de la Cour des Femmes	2 500,00 €
TOTAL COOPERATION DECENTRALISEE	7 600,00 €

TOTAL GENERAL	1 025 259,00 €

- Article 2 : D'AUTORISER Madame le Maire à signer les conventions destinées à régler les rapports entre la ville et certaines associations, conformément à l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Cette délibération a été adoptée par 26 POUR.

Il est précisé que les élus suivants ne prennent pas part au vote :

Article 65748 fonction 024 "Associations sociales et convivialité"

- . Monsieur DURAZZO, Président d'Alpha Sucy Handicap
- . Monsieur CATINAUD, Secrétaire d'Alpha Sucy Handicap
- . Monsieur DURAZZO, Trésorier de l'Association APSI
- . Madame LAURENT, Présidente de l'Association Amicale des Familles

Article 65748 fonction 30 "Associations sportives"

- . Monsieur DURAZZO, Président de l'Espace Sportif de Sucy
- . Monsieur TRAYAUX, Vice-Président de l'Espace Sportif de Sucy
- . Monsieur VANDENBOSSCHE, Président de l'Office Municipal des Sports
- . Monsieur CHARTRAIN, Secrétaire du Rugby Club de Sucy

Article 65748 fonction 024 « Associations Politique de la Ville et Jeunesse »

. Madame VALOTEAU, Présidente de Kacontrémoun

Article 65748 fonction 023 « Associations Fêtes et cérémonies »

- . Monsieur TRAYAUX, Président du Comité des Fêtes et d'Animation de Sucy
- . Monsieur CATINAUD, Trésorier du Comité des Fêtes et d'Animation de Sucy

Article 65748 fonction 041 « Associations Fêtes et cérémonies »

. Madame FILLEUR, Présidente de l'association pour le Jumelage

Article 65748 fonction 78 « Environnement »

. Monsieur OFFENSTEIN, Président de l'Association «OYE 349»

Pour extrait conforme, Par délégation du Maire,

La Directrice de l'Administration Générale

et des Assemblées.

Céline GAULTIER

Marie-Carole CIUNTU

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Sucy-en-Brie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un létai de deux mois.